



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

EXERCICE 2023

Communauté de communes Le Grand Charolais
Siège social : 32, rue Louis Desrichard – 71600 PARAY LE MONIAL
Tél. : 09 71 16 95 95 / E-mail : environnement@legrandcharolais.fr

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1- INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL.....	3
2- DES INDICATEURS TECHNIQUES	4
2.1 LE TERRITOIRE DE : COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS (CCLGC)	4
2.2 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC	5
2.3 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES	5
2.4 LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES.....	16
2.5 LES UNITES DE TRAITEMENT GEREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : LES QUAIS DE TRANSFERT.....	18
3- DES INDICATEURS FINANCIERS.....	19
3.1 DEPENSES ET RECETTES	19
4- DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES.....	22
4.1 REALISATIONS 2023	22
4.2 PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2024.....	24
5. ANNEXES	26

1- INTRODUCTION GENERALE SUR LE RAPPORT ANNUEL

Obligation réglementaire :

Loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995 et décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Objectifs :

Transparence vis-à-vis des usagers, information sur le service de gestion des déchets ménagers (coûts, événements marquants, évolution du service).

Diffusion du rapport annuel :

*Tout usager des services de la Communauté de Communes Le Grand Charolais
Conseil Départemental de Saône-et-Loire
Conseil Départemental de l'Allier
Sous-préfecture de Charolles
Préfecture de Mâcon
Mairie des communes de la Communauté de Communes*

2- DES INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 LE TERRITOIRE DE : COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS (CCLGC)

44 communes adhérentes et 40 194 habitants

La création de la Communauté de Communes Le Grand Charolais fait suite à la fusion des anciennes communautés de communes de Paray-le-Monial, Digoin Val de Loire et du Charolais avec extension à la commune Le Rousset-Marizy.

Communes adhérentes desservies par un ou plusieurs services de la collectivité

Dept.	Communes clientes	Population
71	BALLORE	95
71	BARON	291
71	BEAUBERY	358
71	CHAMPLECY	223
71	CHANGY	466
71	CHAROLLES	2 888
03	CHASSENARD	1 028
03	COULANGES	321
71	DIGOIN	7 741
71	FONTENAY	52
71	GRANDVAUX	82
71	HAUTEFOND	202
71	L'HOPITAL LE MERCIER	304
71	LA MOTTE SAINT JEAN	1 206
71	LE ROUSSET - MARIZY	628
71	LES GUERREUX	231
71	LUGNY LES CHAROLLES	350
71	MARCILLY LA GUEURCE	128
71	MARTIGNY LE COMTE	410
03	MOLINET	1 142
71	MORNAY	136
71	NOCHIZE	117
71	OUDRY	383
71	OZOLLES	391
71	PALINGES	1 507
71	PARAY LE MONIAL	9 214
71	POISSON	570
71	PRIZY	58
71	SAINT AGNAN	697
71	SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	467
71	SAINT BONNET DE JOUX	765
71	SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	209
71	SAINT JULIEN DE CIVRY	491
71	SAINT LEGER LES PARAY	748
71	SAINT VINCENT BRAGNY	1 015
71	SAINT YAN	1 156

Dept.	Communes clientes	Population
71	SUIN	257
71	VARENNE SAINT GERMAIN	728
71	VAUDEBARRIER	212
71	VENDENESSE LES CHAROLLES	746
71	VERSAUGUES	192
71	VIRY	258
71	VITRY EN CHAROLLAIS	1 099
71	VOLESVRES	632
Total	44	40 194

Source INSEE population municipale légale 2022

2.2 L'ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

Compétence	Compétence exercée	Compétence transférée	Nom de la collectivité exerçant la compétence transférée
Collecte	X		
Collectes sélectives	X		
Déchèterie	X		
Traitement		X	SMEVOM Charolais-Brionnais-Autunois

2.3 LA COLLECTE DES DECHETS PROVENANT DES MENAGES

2.3.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles

*40 194 habitants desservis,
6 587,44 tonnes collectées soit 163,89 kg/habitant desservi*

Population desservie et quantités collectées

	Population desservie				Quantité collectée	
	totale	communes adhérentes	part de la population adhérente	communes non adhérentes	en tonnes	en kg/hab. desservi
Collecte mixte	40 194	40 194	100,0%	0	6 587,44	192,62

Par rapport à 2022, il a été collecté **1 155 tonnes** de moins, soit une **baisse de 17,5 %**

Organisation de la collecte OMr

En 2023, la collecte des OMR a été réalisée en prestations de service :

- par la société COVED pour les secteurs des ex-communautés de communes de Paray-le-Monial et Digoin Val de Loire.
- par la société SECAF-CHAMFRAY pour l'ex-communauté de communes du Charolais et la commune Le Rousset-Marizy

Les habitants sont desservis en porte à porte et/ou en points de regroupements.

Points de regroupements :

Nombre de points de regroupements : environ 700

Fréquence principale de collecte (qui concerne le plus d'habitants) : 1 fois /semaine depuis le 5 juin 2023

Détail des fréquences de collecte par secteur depuis le 5 juin 2023 :

C1 : 1 collecte par semaine

C2 : 2 collectes par semaine

Secteur de l'ancienne communauté de communes Digoin-Val de Loire :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Digoin (Secteur 1)	C2 – C1
Mardi	Digoin (Secteur 2) – Coulanges, Chassenard (Secteur 1)	C2 – C1
Mercredi	La Motte St-Jean, Les Guerreaux, Saint-Agnan, Chassenard (Secteur 2), Molinet	C1
Jeudi	Varenne Saint-Germain	C1
Vendredi	Digoin	C2

Secteur de l'ancienne communauté de communes de Paray-le-Monial :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Paray-le-Monial	C2
Mardi	Vitry-en-Charollais	C1
Mercredi	Hautefond, Hôpital le Mercier, Nochize, Poissons, Versaugues, Saint-Léger-les-Paray, Volesvres	C1
Jeudi	Paray-le-Monial, Saint-Yan	C1 – C2

Secteur de l'ancienne communauté de communes du Charolais :

Calendrier	Secteurs de collecte	Fréquence de collecte
Lundi	Martigny-le-Comte, Ballore, Champlecy, Fontenay, Mornay, Viry, Le Rousset-Marizy	C1
Mardi	St Aubin en Charollais, Baron, Oudry, St Vincent-Bragny, Charolles (C2)	C1
Mercredi	Marcilly-la-Gueurce, Vaudebarrier, Vendenesse-les-Charolles, Ozolles	C1
Jeudi	Beaubery, Changy, Lugny les Charolles, Saint-Bonnet-de-Joux, Suin	C1
Vendredi	Grandvaux, St-Bonnet-de-Vieille-Vigne, Saint-Julien-de-Civry, Prizy, Charolles, Palinges	C1

2.3.2 La collecte sélective des emballages ménagers

3 725,38 tonnes collectées soit 92,69 kg/habitant
(378,54 tonnes en plus par rapport en 2022)

Les collectes sont assurées par :

Matériaux	Nom du prestataire au 1 ^{er} janvier 2021
Verre en AV	Entreprise MINERIS (GACHON)
Emballages et JRM en ménage en AV	Entreprise COVED
Emballages/JRM en mélange en PàP	Entreprise COVED

Population desservie

	totale	communes adhérentes	part de la population adhérente
Verre	40 194	40 194	100%
Autres Emballages et Journaux Magazines	40 194	40 194	100%

L'ensemble des habitants est desservi en points d'apports volontaires et en porte à porte pour les emballages et les journaux magazines.

- 18 219 habitants sont collectés en PAV
- 21 975 habitants sont collectés en PAP



Quantités collectés

	Porte à porte			Apport Volontaire			Total		
	Quantité collectée (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi	Quantité collectée (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi	Total collecté (tonnes)	Population desservie	Ratio en kg/hab desservi
Déchets d'emballages en verre	-	-	-	1 535	40 194	38,19	1 535	40 194	38,19
Emballages et JRM en mélange	1 433,82	21 975	65,25	756,56	18 219	41,53	2 190,38	40 194	54,49

2.3.3 La collecte sélective des déchets verts

*7 741 habitants desservis,
124,20 tonnes collectées soit 16,04 kg/habitant desservi
(14,85 tonnes de moins par rapport en 2022...
soit 12% en moins (baisse aussi constatée de -20% en 2022))*

Seule la ville de Digoïn est desservie par cette collecte.

Année de démarrage de la collecte des déchets verts : 2000

La collecte est réalisée en porte à porte par la société COVED.

Population desservie

Population desservie			
totale	commune adhérente	part de la population adhérente	communes non adhérentes
7 741	Digoïn	100%	43

Quantité collectée

Type de déchets collectés	Déchets verts.
Fréquence de collecte principale	15 fois/an.
Mode de collecte	Porte à porte
Quantité collectée en tonne	124,20
Quantité collectée en kg/hab. desservi	16,04
Pourcentage de refus de compostage	-

La collecte a lieu 15 fois/an entre avril et novembre, sur chaque zone, à raison d'un lundi sur deux.

2.3.4 La collecte en déchèteries

*40 194 habitants desservis,
13 082 tonnes collectées (y compris gravats)
187 451 passages en 2023 (soit 4,66 passages/habitant) dont 391 passages de professionnels facturés (au-delà d'1 m3), dont 99 sur la plateforme « Bon Vin »*

Déchèterie de DIGOIN :

La déchèterie est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'autorisation.

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Digoïn (rue de la Brosse Virot)	02/05/2018	x	x	x		x	x	x	du lundi au samedi toute la journée = 9h30-12h00 et 14h00 - 17h00 – dimanche = 9h30-12h00 horaires d'été du 01.04 au 31.10 = ouverture de 15h00 à

Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires	
								18h00 les après-midis Fermée les jeudis	

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Digoin	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les bouteilles des gaz, capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine)

Admission des déchets des professionnels

Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 gratuit. (Au delà : 15 €/m3)

Nombre de visiteurs dans l'année : 76 219

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	132,44
bois	462,70
ferrailles	208,79
Tout venant	670,76
Eco-Mobilier	453,80
Déchets verts	1 693,13
DEEE	135,21
Placo-platre	52,90
Emballages + papiers	65,92
Amiante	80,89
Déchets dangereux (DMS)	21,48
Déchets dangereux (convention ECO-DDS)	13,80
Piles	3,77
Pneumatiques	14,74
gravats, déblais, briques...	1 007,30
TOTAL DECHETERIE	5 017,84

Pour mémoire en 2022 : il a été collecté 5 701,79 tonnes.

Déchèterie de PARAY LE MONIAL :

La déchèterie est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'autorisation (arrêté préfectoral du 08.08.2013).

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Paray-le-Monial	02/11/2000	x		x	x	x	x	x	du lundi au samedi toute la journée = 8h30-12h00 et 13h30 - 17h00 dimanche = 9h00-12h00 horaires d'été du 01.03 au 31.10 = ouverture de 14h30 à 18h00 les après-midis. Fermée les mardis.

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats	Placo - plâtres
Déchèterie de Paray-le-Monial	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A

A : accepté

Autres déchets acceptés : les bouteilles des gaz, les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Emmaüs).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 gratuit. (Au delà : 15 €/m3)

Nombre de visiteurs dans l'année : 71 474

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	161,36
bois	463,38
déchets verts	984,35
ferrailles	161,27
Papiers - journaux	18,70
Placo-plâtre	49,18
Tout venant	875,14
Eco-Mobilier	382,47
DEEE	129,83
Amiante	76,81
Déchets dangereux (DMS)	25,95
Déchets dangereux (convention ECO-DDS)	13,45
Piles	2,09
Pneumatiques	17,50
gravats, déblais, briques...	866,97
TOTAL DECHETERIE	4 204,38

Pour mémoire en 2022 : il a été collecté 4 180,44 tonnes.

Déchèterie de VENDENESSE-LES-CHAROLLES

La déchèterie de Vendennes-les-Charolles est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'autorisation (arrêté préfectoral du 20.10.2016).

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Vendennes les Charolles	2000	x		x	x	x	x		Lundi de 9h00 à 12h00 Mercredi, jeudi et vendredi de 14h00 à 18h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	Papiers - cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Vendennes les Charolles	A	A	R	R	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine).

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 gratuit. (Au delà : 15 €/m3)

Nombre de visiteurs dans l'année : 20 784

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	117,00
bois	262,30
déchets verts	890,70
ferrailles	107,02
Tout venant	412,74
Plâtre	46,12
Emballages en mélange	64,56
Eco-Mobilier	160,28
DEEE	70,98
Déchets dangereux (DMS)	10,77
Déchets dangereux (convention Eco-DDS)	5,48
Piles	1,55
TOTAL DECHETERIE	2 153,2

Pour mémoire en 2022 : il a été collecté 1997,20 tonnes.

Déchèterie de PALINGES

La déchèterie de Palinges est une installation classée pour l'environnement (ICPE), soumise au régime d'Enregistrement (arrêté préfectoral du 07.06.2013).

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Palinges	2003	x		x		x	x		Lundi et mercredi de 13h30 à 18h00 Vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00 Samedi de 8h30 à 12h00

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Déblais et gravats
Déchèterie de Palinges	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine)

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 gratuit. (Au delà : 15 €/m3

Nombre de visiteurs dans l'année : 9 545

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
cartons	38,24
bois	98,55
déchets verts	349,80
ferrailles	53,51
Tout venant	214,96
Placo Plâtre	18,10
Eco-Mobilier	113,14
DEEE	38,26
Déchets dangereux (DMS)	6,68
Déchets dangereux (convention Eco-DDS)	4,48
piles	0,56
gravats, déblais, briques...	212,13
TOTAL DECHETERIE	1 148,41

Pour mémoire en 2022 : il a été collecté 1 075,37 tonnes.

Déchèterie de SAINT-BONNET DE JOUX

La déchèterie de Saint Bonnet de Joux est ouverte depuis 2006.

Elle est gérée en prestation de service par le groupe COVED.

L'accueil est réalisé par COVED.

Une convention a été signée avec le SIRTOM de la Vallée de la Grosne pour l'utilisation de la déchetterie de Saint-Bonnet-de-Joux par les communes de Verosvres, Chiddes et Sivignon (ex communes de la Communauté de Communes du Val de Joux).

Jours et heures d'ouverture

	Date ouverture	L	M	M	J	V	S	D	Horaires
Déchèterie de Saint Bonnet de Joux	2006	x		x	x		x		Lundi et mercredi de 14h00 à 17h00 Jeudi de 9h00 à 12h00 Samedi de 9h00 à 12h00 et 13h30 à 15h30

Déchets acceptés

	Huiles moteur	Piles et accumulateurs	Déchets amiantés	Déchets de soins - DASRI	Autres déchets dangereux	Métaux	cartons	Plastiques - textiles - verre	Pneumatiques	Encombrants - équipements hors d'usage - DEEE	Déchets verts - bois	Déchets en mélange - tout venant	Débais et gravats
Déchèterie de St Bonnet de Joux	A	A	R	A	A	A	A	A	R	A	A	A	A

A : accepté

R : refusé

Autres déchets acceptés : les capsules Nespresso et activité ressourcerie (Agence du Patrimoine)

Admission des déchets des professionnels

	Origine des déchets	Accepté ou refusé	Commentaire	Conditions tarifaires
	Entreprises et artisans	A	accès autorisé aux professionnels, y compris ceux ne résidant pas dans la zone desservie par la déchèterie mais ayant un chantier sur celle-ci. Conditions tarifaires identiques. Bordereau de suivi	gratuit pour ferrailles, cartons, huiles, papiers, plastiques apports limités à 3 m3/jour pour les DIB et 10 kg de DIS, 1er m3 gratuit. (Au delà : 15 €/m3)

Nombre de visiteurs dans l'année : 9 429

Quantités collectées

Déchèterie	Tonnage
bois	39,63
ferrailles	33,78
Tout venant	176,04
Carton	40,18
Eco-Mobilier	49,42
Déchets verts	95,55
DEEE	30,44
Déchets dangereux (DMS)	2,30
Déchets dangereux (convention Eco-DDS)	2,40
gravats, déblais, briques...	88,02
TOTAL DECHETERIE	557,76

Pour mémoire en 2022 : il a été collecté 579,37 tonnes.

Broyage des déchets végétaux – mise en place de la filière agricole

A la recherche de solutions en cohérence avec la politique territoriale en matière de déchets développant la proximité et le partenariat, la collectivité a mis en place une filière de traitement des déchets verts à la ferme, sous l'égide de la Chambre d'Agriculture 71.

Régulièrement une entreprise spécialisée (Ain Environnement) est chargée du broyage des déchets verts. Le broyat obtenu est distribué à des agriculteurs conventionnés avec la Communauté de Communes pour être utilisé, soit en litière sous les animaux, en complément ou en substitution de la paille, soit en compostage en mélange avec les effluents d'élevage (fumier, lisier).

Secteurs	Fréquence des broyages	Nombre d'agriculteurs livrés	Quantité en tonnes
Plateformes de Palinges et de Vendennes-les-Charolles	Mars	5	341,00
	Juin	7	350,00
	Novembre	8	549,50
Plateforme de Paray-le-Monial (Bons Vins)	Mars	17	921,30
	Juin	17	739,70
	Septembre	16	763,20
	Novembre	16	766,40
TOTAL			4 431,10

Tonnages directs arrivant à la plateforme de Paray : 293,27 t (pour mémoire 366,00 t en 2021 et 185,60 t en 2022)

2.3.5 Les collectes spécifiques

2.3.5.1. Collecte des encombrants

Le service de ramassage des encombrants (gros électroménager, mobilier, baignoire, etc...) a été confiée aux services de l'Agence du Patrimoine (Ressourcerie Réorient'Express).

Toutes les communes ont été desservies deux fois par an : 14 tournées en avril, juin, septembre et novembre. Les communes de Digoin, Charolles et Paray-le-Monial ont été desservies quatre fois par an.

La Ressourcerie Réorient'Express prenant à sa charge les inscriptions ainsi que la collecte.

Bilan : 178 inscriptions réparties sur 44 communes soit environ 14,62 tonnes de collectées (39 inscriptions en plus par rapport à 2022).

2.3.5.2. Collecte des DASRI

Concernant l'ex secteur de Digoin-Val de Loire, le point de collecte pour les DASRI est la déchèterie de Digoin. Il a été collecté 344 kg en 2023.

Concernant l'ex secteur de Paray-le-Monial, le point de collecte pour les DASRI est la déchèterie de Paray-le-Monial. Il a été collecté 497 kg en 2023.

Concernant l'ex secteur de Charolles, les points de collecte pour les DASRI sont :

- la déchèterie de Palinges, il a été collecté 85 kg en 2023
- la déchèterie de Saint-Bonnet de Joux, il a été collecté 86 kg en 2023
- une borne de collecte est présente sur la commune de Charolles, il n'y a pas eu de collecte en 2023

2.3.5.3. Collecte des textiles

Pour l'année 2023, il a été collecté 180 tonnes en textile (en 2022, la collecte était de 172 t). 45 bornes en place.

2.3.5.4. Collecte Eco-Mobilier

Une benne éco-mobilier est présente sur les 5 déchèteries. La déchèterie de Saint-Bonnet-de-Joux a été équipée d'une benne en mai 2022.

Pour l'année 2023, il a été collecté 1 159,11 tonnes pour ce flux.

Ce flux a augmenté de 10 % par rapport en 2022.

2.3.5.5. Collecte bouteilles de gaz

Sur les déchèteries de Paray-le-Monial et de Digoin, il a été collecté 0,776 tonnes de bouteilles de gaz.

Les déchèteries collectent également d'autres déchets tels que :

- Cartouches d'encre usagées dont 154 kg ont été collectés sur les 5 déchèteries.
- Capsules de café « Nespresso »
- Radiographie

Une convention de partenariat pour la reprise d'objets réutilisables a été signée avec la Ressourcerie de Gueugnon pour les déchèteries de Palinges, Saint-Bonnet de Joux, Vendenesse-les-Charolles et Digoin. Pour l'année 2023, il a été collecté 13,24 tonnes par cette filière.

2.4 LES DESTINATIONS DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES

21 828 tonnes de déchets collectés (hors gravats) dont 58 % orientés en valorisations matière, biologique et énergétique

2.4.1 Destination des déchets issus des collectes (hors déchèteries)

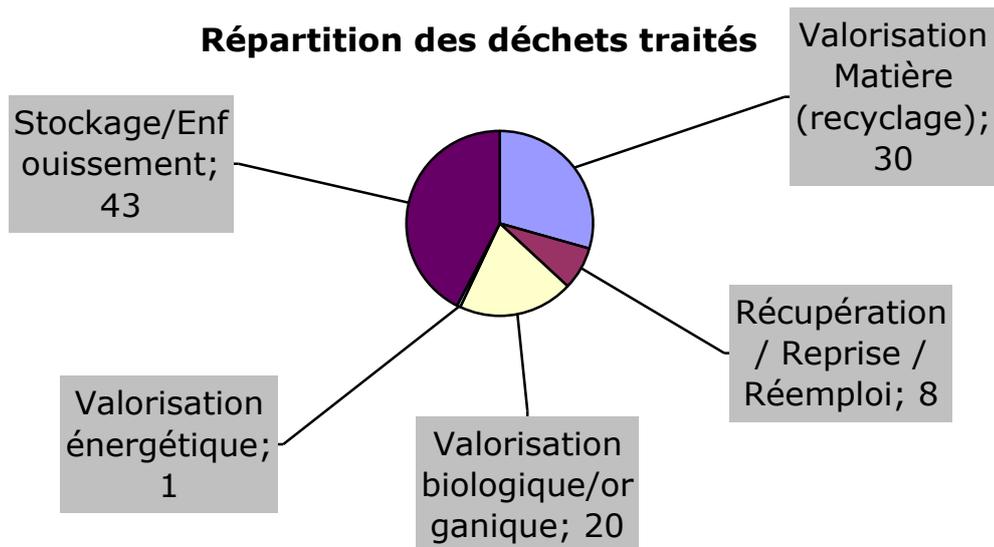
Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Déchets d'emballage en verre	Recyclage Verre Saint Romain le Puy	42 – Saint-Romain-le-Puy 71 – Chalon sur Saône
Journaux et magazines	Centre de tri	71 – Digoin
DASRI	Incinération	21 – Arcante
Déchets verts	Plateformes de broyage	71 – Paray-le-Monial – Palinges et Vendenesse-les-Charolles
OMR	CSDU VEOLIA	71 – Granges
Emballage en mélange	Centre de tri	71 – Digoin
Refus de tri	Centre de tri	71 – Digoin

2.4.2 Destination des déchets issus des déchèteries

Type de déchets	Destination	Commune d'implantation et/ou département
Petits déchets chimiques en mélange – corps gras (huiles)	EDIB - VEOLIA	21 – Longvic
Déchets de métaux ferreux	PAPREC METAL	71 – Chalon sur/saône
Déchets de cartons, papiers, emballages	Centre de tri	71 – Digoïn
Déchets de bois	ISDND COVERED	58 – La Fermeté
Encombrants ménagers	ISDND COVERED	58 – Maillet 58 – La Fermeté
Déchets verts	Plate-formes de broyage	71 - Paray-le-Monial 71 - Agriculteurs
Déchets en mélange	ISDND COVERED	58 – Maillet
Déchets de béton, briques, gravats	Reprise locale	71 – Digoïn 71 – Vendennesse-Les-Charolles
Placo-plâtre	ISDND COVERED	58 – Maillet
Déchets amiantés	ISDND COVERED	19 – Saint Martial de Gimel
Eco-Mobilier	Centre EPUR	71 – Digoïn

2.4.3 Destination de l'ensemble des déchets collectés (sauf gravats)

	Valorisation matière	Récupération / Démantèlement / Reprise	Valorisation biologique	Valorisation énergétique	Stockage	TOTAL
collecte OMR					6 587	6 587
CS matériaux secs	3 725					3 725
CS déchets verts (PàP)			124			124
CS spécifiques (textiles)	180					180
TOTAL OM hors apport en déchèterie	3 905		124	0	6 587	10 616
Déchets déchetterie	2 528	1 643	4 307	1	2 733	11 212
TOTAL OM et déchèteries	6 433	1 643	4 431	1	9 320	21 828
Ratio kg/hab	160	41	110	0,025	232	543
Ratio %	29,50%	7,50%	20%	0,5%	42,50%	100 %



2.5 LES UNITES DE TRAITEMENT GERES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : LES QUAIS DE TRANSFERT

Unité de traitement	Mode de gestion	Exploitant	Tonnage total entrant
Transfert Digoin	régie	CC Le Grand Charolais	6 587
Transfert Charolles	régie	CC Le Grand Charolais	

3- DES INDICATEURS FINANCIERS

Données extraites du compte administratif 2023

3.1 DEPENSES ET RECETTES

3.1.1 Dépenses 2023

Présentation du compte 61 (services extérieurs) et 62 (autres services extérieurs)

Dont

COLLECTE

Coût brut pour le service de collecte du verre en apport volontaire **94 097.51 €**

Coût brut pour le service de collecte des déchets ménagers (OM + sélective)
En porte à porte **1 912 822.77 €**

Coût brut pour le service de collecte sélective des déchets ménagers
En apport volontaire **229 910.07 €**

TRAITEMENT

Coût brut du transfert des déchets ultimes

Coût brut du tri des Emballages + journaux magazines **1 450 606.08€**

Coût brut pour l'élimination des déchets ultimes

DECHETERIES

Coût brut pour le service des déchetteries
+ prestation gestion plate-forme déchets verts Bons Vins
+ gestion traitement des déchets verts à la ferme **1 657 565.76 €**

Assurance et maintenance (logiciel OM + divers matériel) **18 354.73 €**

Divers entretiens (travaux, petits équipements ...) **1658.26 €**

Divers prestations (déplacement et réparation conteneur PAV,
location camion) **13 840.21 €**

Frais téléphonique et affranchissements (Liaison internet
déchetterie, abonnement tablette, vidéosurveillance) **2 968.20 €**

Frais remboursement frais Budget Principal + frais
bancaire **10 277.00 €**

Cotisations (SMEVOM) **43 952.70 €**

Autres prestations (caractérisation, communication,
divers) **25 620.88 €**

Présentation des comptes

* 60 (Sacs pré-collecte, achats composteurs et kits poulailler)	63 732.64 €
* 60 (frais divers : eau, électricité, fournitures diverses, petits équipements...)	2 886.83 €
* CHAP 012 (Charges de personnels).....	283 736.00 €
* 65 (Autres charges de gestion)	12 793.53 €
* 66 (Charges financières – intérêts des emprunts)	9 163.90 €
* 67 (Charges exceptionnelles – titres annulés exercice antérieur).....	49 514.41 €
* 68 (Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions).....	217 193.58 €

Présentation des investissements

Article 2031

Etude optimisation accompagnement du service déchets ménagers **4 800.00 €**

Article 2135

Palissade déchetterie Digoin, Blocs Plate-forme Digoin **12 207.60 €**

Article 2183

PDA lecteur bacs, enregistreur vidéosurveillance
Déchetterie Digoin **2 184.00 €**

Article 2188

Colonne à verre, Point propre PLM, Divers **67 880.16 €**
Enquête dotation fourniture et enlèvements bacs
puçages bacs et mise à jour fichiers **1 028 284.34 €**

Chap 16

Emprunt (capital) **66 666.68 €**

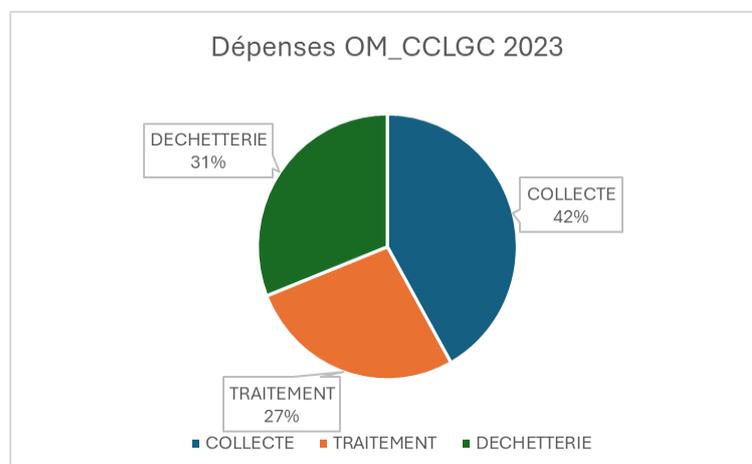
Chap 10

Régularisation FCTVA **1 936.43 €**

040 Opérations d'ordres

Amortissements subventions **44 602.48 €**

REPARTITION DES DEPENSES



3.1.2 Recettes 2023

Présentation du compte 70 (Produits de services)

Redevances Ordures Ménagères	6 041 345.97 €
Redevances professionnelles apports déchetteries	18 839.84 €
Redevances professionnelles apports plate-forme déchets verts PLM	18 518.40 €
Reprises matériaux (ferraille, batterie...)	1 794.88 €

Présentation du compte 74

Soutiens financiers Eco-Emballages (SMEVOM)	0 €
Participation utilisation déchetterie Saint-Bonnet-de-Joux	33 881.54 €
Autres versements (soutien éco organisme)	60 142.37 €

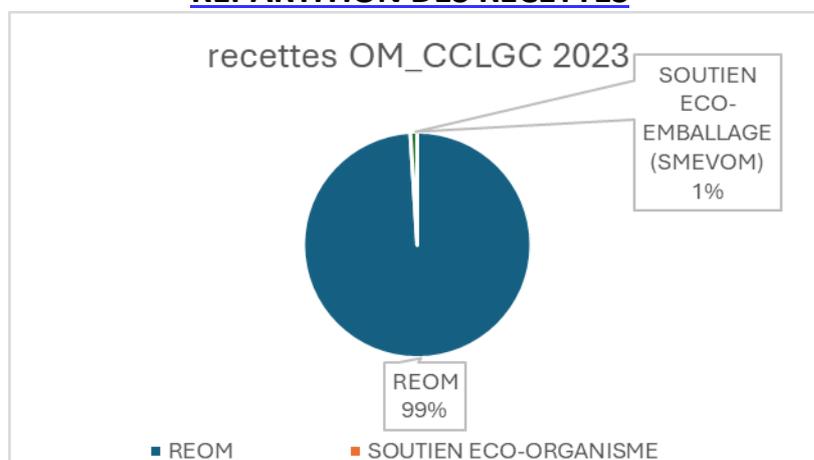
Présentation des comptes

* 75 (remboursement TVA)	175.85 €
* 77 (amortissements subventions)	44 602.48 €
* 77 (Autres recettes : versement après admission en non-valeur, remboursement assurance).....	3 655.77 €
* 77 (Autres recettes : vente composteur et kits poulailler).....	13 900.05 €
* 77 Mandats annulés (ex antérieur).....	27 681.64 €
* 002 (Excédent reporté 2022)	162 494.27 €

Présentation des investissements

* 10222 (FCTVA...)	178 031.81 €
* 1641 (Emprunt)	500 000.00 €
* 1318 (subvention ADEME frais étude optimisation REOM).....	23 100.00 €
* 040 (Amortissement)	217 193.58 €
* 001 (Excédent reporté 2022)	499 715.01 €

REPARTITION DES RECETTES



4- DES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

4.1 REALISATIONS 2023

1/ Continuité du plan d'actions

1-1 Mise en place la conteneurisation de la mi-janvier à fin avril 2023 :

- **Primo-dotation pour les Ordures Ménagères (bac gris)** sur les communes de Charolles, Palinges, La Motte St Jean, Molinet, Chassenard, Saint Vincent Bragny, Saint Agnan, Varenne Saint Germain, Saint Bonnet de Joux, Vendenesse Les Charolles et Le Rousset-Marizy ;
- **Adaptation des bacs pour les Ordures Ménagères (bac gris) et les Recyclables (bac jaune)** pour les communes de Paray-Le-Monial, Digoïn, Vitry en charollais, Saint Yan, L'hôpital le Mercier, Saint Léger Les Paray, Volesvres, Poisson, Versaugues, Nochize et Hautefond.

1-2 Mise en place l'extension des consignes de tri de janvier à mai 2023 :

- Renforcement les points d'apport volontaire en rajoutant des colonnes aériennes ;
- Accolage les stickers sur toutes les colonnes aériennes et enterrées ;
- Distribution des affiches aux mairies et bailleurs ;
- Accompagnement/suivi de l'action de sensibilisation des ambassadeurs du tri du Smevom dans l'habitat vertical (mars-avril-mai).

1-3 Amélioration du réseau des points de regroupement et des Points d'Apport Volontaire :

- Remplacement de toutes les colonnes aériennes défectueuses des Emballages ;
- Remplacement de 10 à 15 colonnes aériennes défectueuses du Verre ;

1-4 Développement du compostage domestique et partagé :

- Poursuite de l'opération kits compost (500) et kits poulaillers (50) à destination des particuliers ;
- Poursuite de la mise en place des placettes de compostage partagées en pieds d'immeubles et dans les bourgs/lotissements ;

1-5 Développement du broyage local des déchets verts :

- Permettre aux communes de la CC d'effectuer sur réservation un broyage local des déchets verts : 4 communes concernées en 2023

1-6 Sensibilisation des « gros producteurs » :

- Rencontre de 15 gros producteurs identifiés (sur 25) sur le territoire afin de les accompagner dans la gestion de leurs déchets

1-7 Développement les missions de prévention et d'économie circulaire :

- Poursuite des actions de sensibilisation auprès des scolaires, avec visite du centre de tri et des déchetteries ;
- Participation aux foires du territoire ;
- Suivi des collectes en porte à porte ;
- Animation de réunions de sensibilisation en pieds d'immeuble ;

2/ Etude technico-économique sur l'opportunité de mettre en place la Redevance incitative et la collecte des biodéchets (réalisée par le cabinet Partenaires Finances Locales)

- Restitution de l'étude et présentation en commission environnement, rappel des principes, objectifs et définition de la tarification incitative, choix du critère volume du bac et levée.

3/ Optimisation des collectes en porte à porte (réalisée avec les prestataires de services Coved et Secaf Chamfray)

3-1 Application de la baisse de fréquence de la collecte des Ordures Ménagères (avril/mai 2023) :

- Passage de C2 à C1 pour les communes de Paray-Le-Monial, Digoïn, Charolles et Palinges ;

- Maintien d'un périmètre hyper centre en C2 pour Paray-Le-Monial, Digoin et Charolles.

3-2 Application de la baisse de fréquence de la collecte des Recyclables (avril/mai 2023) :

- Passage de C1 à C0,5 pour les communes de Paray-Le-Monial, Digoin, Vitry en charollais, Saint Yan, L'hôpital le Mercier, Saint Léger Les Paray, Volesvres, Poisson, Versaugues, Nochize et Hautefond.
- Maintien d'un périmètre hyper centre en C1 pour Paray-Le-Monial.

4/ Renouveaulement du marché de gestion des 5 déchetteries (2^{ème} semestre 2023)

- Poursuite des travaux de réflexion engagés en 2022 concernant l'amélioration du niveau de service (mise en place des REP), identification des usagers, mesure des flux des professionnels ;
- Décision de prolonger le marché jusqu'en octobre 2024 (au lieu du 1^{er} mai 2024), en raison des réflexions sur la tarification incitative et la mise en place d'un contrôle d'accès.

5/ Réalisation d'un aménagement d'un point de rupture de charge pour la collecte du verre

- Mise en place d'une aire de stockage sur la plateforme Bon vin pour le verre collecté ;
- Anticiper les pics des collectes estivales et permettre au prestataire d'optimiser ses tournées.

Focus sur les interventions en milieu scolaire :

mardi 14 février 2023	Foyer ADOMA - Digoin	15 enfants	tri des déchets
jeudi 16 mars 2023	Ecole Saint-Julien-de-Civry	2 classes (CE2/CM1/CM2 21 élèves et CP/CE1 16 élèves)	tri des déchets
mardi 21 mars	Lycée Agricole - Charolles	2 classes CAP (30 élèves)	visite centre de tri + animation sur le recyclage
mardi 25 avril 2023	Ecole Saint-Vincent-Bragny	1 classe CE2/CM1 (24 élèves)	tri des déchets
jeudi 11 mai 2023	Ecole Saint-Julien-de-Civry	2 classes (CE2/CM1/CM2 21 élèves et CP/CE1 16 élèves)	visite centre de tri + déchèterie de Digoin
mardi 30 mai 2023	Lycée Jeanne d'Arc - Paray le Monial	Eco-délégués	animation sur le tri et recyclage
jeudi 8 juin 2023	Ecole Saint-Vincent-Bragny	1 classe CE2/CM1 (24 élèves)	visite déchèterie de Digoin + centre de tri
jeudi 17 août 2023	Centre de Loisirs de Digoin	12 enfants	animation sur le tri
vendredi 22 septembre 2023	collège René Cassin PARAY LE MONIAL	6ème	visite centre de tri + animation sur le tri+visite déchèterie Digoin
mercredi 11 octobre 2023	CAM de Digoin		animation sur le tri
mardi 14 novembre 2023	Ecole St Dominique Savio PLM	CP/CE1 (11 élèves)	animation sur le tri

mardi 21 novembre 2023	Ecole de Lugny les Charolles	TP/GS 23 élèves	ressource en eau
jeudi 7 décembre 2023	Ecole St Bonnet de Joux	CM1/CM2 (25 élèves)	ressource en eau

Gestion de la REOM :

- Suivi et mise à jour de la base de données fiable (retour facturation, retours d'informations des communes, cadastre) ;
- Vérification de la fiabilisation (civilités, noms, etc...) de la base de données ;
- Configuration des logiciels de facturation et de comptabilité afin de réaliser la facturation par prélèvement automatique ;
- configuration des logiciels de facturation et de comptabilité afin de mettre en œuvre l'Avis des Sommes à Payer (ASAP) ;
- Facturation et gestion du suivi des prélevés automatiques en mars, juin, septembre et décembre 2023 ;
- Facturation et gestion du suivi des non-prélevés en juin/juillet pour le 1^{er} semestre 2023, et décembre 2023/janvier 2024 pour le second semestre 2023 :

Bilan total : 18 775 foyers facturés et 934 réclamations/mise à jour traitées par téléphone-courriel-courrier-accueil au siège (erreurs destinataires, erreurs nombre de personnes, logements vacants, explications facturation...) **soit 5 %**
Pour mémoire, en 2020 le taux de réclamations traitées était de **10%**

4.2 PERSPECTIVES ET EVOLUTIONS 2024

1/ Continuité du plan d'actions, entamée fin 2021

1-1 Mettre en place de la collecte des emballages à recycler en porte à porte sur la Ville de Charolles :

- **Primo-dotation pour les Emballages Recyclables et papiers (bac jaunes) ;**

1-2 Améliorer le réseau des points de regroupement et des Points d'Apport Volontaire :

- Remplacer toutes les colonnes aériennes défectueuses des Emballages ;
- Remplacer 10 à 15 colonnes aériennes défectueuses du Verre ;

1-3 Développer le compostage domestique et partagé :

- Poursuivre l'opération kits compost (500) et kits poulaillers (50) à destination des particuliers ;
- Poursuivre la mise en place des placettes de compostage partagées en pieds d'immeubles et dans les bourgs/lotissements : 50/an

1-4 Développer le broyage local des déchets verts :

- Permettre aux communes de la CC d'effectuer sur réservation un broyage local des déchets verts ;

1-5 Sensibiliser les « gros producteurs » :

- Rencontrer les 10 derniers gros producteurs identifiés sur le territoire afin de les accompagner dans la gestion de leurs déchets

1-6 Développer les missions de prévention et d'économie circulaire :

- Poursuite des actions de sensibilisation auprès des scolaires, avec visite du centre de tri et des déchetteries : intervention dans 23 classes sur Charolles, Palinges, La Motte St Jean et Paray-Le-Monial ; plus d'agent disponible sur cette mission depuis juillet 2024 ;
- Animer des réunions de sensibilisation en pieds d'immeuble

2/ Renouveau du marché de gestion des 5 déchetteries

- Poursuite des travaux de réflexion engagés en 2022 concernant l'amélioration du niveau de service (mise en place des REP), identification des usagers, mesure des flux des professionnels ;
- Rédaction et lancement de l'appel d'offres ;
- Analyse et choix des prestataires pour un début de marché en octobre 2024

3/ Suivi de la mise en place de la filière de traitement des déchets verts à la ferme

- Réaliser un bilan avec la Chambre d'Agriculture : nombre d'agriculteurs bénéficiaires, qualité du broyat, utilisation du broyat, coûts de l'opération ;
- Faire évoluer cette opération pour la rendre pérenne : participation financière des agriculteurs ? acceptation de nouveaux agriculteurs ?

4/ Poursuite de la mise en place de la redevance incitative

- Test équipements RI (abri-bacs et bacs à serrures) sur le T2 2024
- Accord de principe sur les équipements à déployer (suivant typologie d'habitat) ;
- Prévoir accompagnement d'un AMO en 4 phases :
 - Finalisation du plan d'actions de mise en œuvre de la redevance incitative : inventaire et analyse des procédures, des outils et des moyens à mettre en œuvre ;
 - Mise en place de la redevance : communication, conduite des procédures et des opérations, déploiement de moyens ; cette phase prend fin avec le démarrage de la période « à blanc » (au sens de l'ADEME) ;
 - Test de la redevance : suivi de la période à blanc, analyse des résultats, accompagnement dans la préparation du premier budget et de la première grille tarifaire appliquée ;
 - Suivi et de validation de la mise en œuvre de la redevance : au cours du premier exercice en redevance ;

5/ Poursuite de la digitalisation du service

- Poursuivre l'amélioration du process de facturation : pièce jointe avec ASAP pour communiquer ;
- Poursuivre le développement du WebUsager auprès des usagers.

6/ Etude sur la mise en place d'un contrôle d'accès en déchetterie

Enjeux identifiés :

- Réserver l'accès à ceux qui financent effectivement le service
- Améliorer l'accueil des « non-ménages » (professionnels), facturer et quantifier correctement la prise en charge des déchets des professionnels, selon le principe pollueur/payeur, en fonction du volume effectivement apporté !
- Fluidifier et Sécuriser les apports pour les usagers et les agents

Choix du système à retenir : Identification et contrôle d'accès par lecture de plaque semble privilégiée ou badge

- Digitalisation des usages individuels tout en maintenant un mode « drive » fluide ;
- Gestion de compte fiable (pas d'erreur de rattachement de compte), chaque passage peut être rattaché à un compte d'utilisateur redevable quel que soit le véhicule enregistré ;
- Identification aisée en contrôles d'accès (saisie de cartes grises), un usager redevable = un ou plusieurs véhicules = un compte redevable
- Détermination du nombre de passages

Planning :

- Appel d'offres pour travaux et choix du dispositif : T4 2024
- Travaux de génie civil, fourniture du matériel, installation sur sites, logiciel et formation : T1 à T3 2025
- Mise en service espéré : T4 2025

7/ Nettoyage et désinfection des colonnes aériennes

- Lavage et désinfection de l'ensemble des colonnes présentes sur le territoire, mise en place de neutralisants d'odeur.

5. ANNEXES

Tarifs REOM 2023 pour toutes les communes de la CC Le Grand Charolais

GRILLES MENAGES

	1 personne au foyer	2 personnes au foyer	3 personnes au foyer	4 personnes ou plus au foyer	Forfait Résidences secondaires, gites
TARIF ORANGE	272 €	308 €	334 €	353 €	321 €
TARIF JAUNE	237 €	274 €	300 €	319 €	285 €
TARIF BLEU	216 €	253 €	279 €	298 €	264 €
TARIF VERT	163 €	200 €	226 €	245 €	211 €

GRILLES NON MÉNAGES (ACTIVITÉS, PROFESSIONNELS, ADMINISTRATIONS)

TARIF ORANGE	Volume (ou bac)	<40 l	<80 l	<100 l	120 l	240 l	360 l	660 l	770 l
	Abonnement / point de collecte	95 €							
	Prix au litre (2,80€)	112 €	224 €	280 €	336 €	672 €	1 008 €	1 848 €	2 156 €
	Total à régler	207 €	319 €	375 €	431 €	767 €	1 103 €	1 943 €	2 251 €
TARIF JAUNE	Volume (ou bac)	<40 l	<80 l	<100 l	120 l	240 l	360 l	660 l	770 l
	Abonnement / point de collecte	90 €							
	Prix au litre (2,45€)	98 €	196 €	245 €	294 €	588 €	882 €	1 617 €	1 887 €
	Total à régler	188 €	286 €	335 €	384 €	678 €	972 €	1 707 €	1 977 €
TARIF BLEU	Volume (ou bac)	<40 l	<80 l	<100 l	120 l	240 l	360 l	660 l	770 l
	Abonnement / point de collecte	90 €							
	Prix au litre (1,75€)	70 €	140 €	175 €	210 €	420 €	630 €	1 155 €	1 348 €
	Total à régler	160 €	230 €	265 €	300 €	510 €	720 €	1 245 €	1 438 €

EXEMPLES DE MEMO-TRI 2023

Le Grand Charolais Communauté de Communes

MÉMO TRI 2023

DIGOIN

À partir du 5 juin 2023, votre jour de collecte change, ainsi que votre fréquence !

VOS JOURS DE COLLECTE

	Vos ordures ménagères	Vos emballages
ZONE 1	LUNDI Matin BACS INDIVIDUELS	VENDREDI (semaine paire) Matin BACS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS
ZONE 2	MARDI Matin BACS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS	VENDREDI (semaine impaire) Matin BACS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS
HYPER-CENTRE	LUNDI/JEUDI Matin BACS INDIVIDUELS	VENDREDI Matin BACS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

Note : Le lundi 5 juin est le début d'une **semaine impaire** et le lundi 12 juin le début d'une **semaine paire**. Retrouvez le calendrier complet des semaines paires/impaires sur www.legrandcharolais.fr

Service environnement Le Grand Charolais
Tel : 09 71 16 95 92
Mail : environnement@legrandcharolais.fr

www.legrandcharolais.fr

Accès libre aux autres déchetteries du territoire. Retrouvez les horaires sur www.legrandcharolais.fr

VOTRE DÉCHETTERIE LA PLUS PROCHE

DIGOIN

	Horaires d'été du 1er avril au 31 octobre	Horaires d'hiver du 1er novembre au 30 mars
LUNDI	9h30 - 12h00 / 15h00 - 18h00	9h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00
MARDI	9h30 - 12h00 / 15h00 - 18h00	9h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00
MERCREDI	9h30 - 12h00 / 15h00 - 18h00	9h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00
JEUDI	Fermé	Fermé
VENDREDI	9h30 - 12h00 / 15h00 - 18h00	9h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00
SAMEDI	9h30 - 12h00 / 15h00 - 18h00	9h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00
DIMANCHE	9h30 - 12h00	9h30 - 12h00

OÙ JETER MES CARTONS BRUNS ?...
À la déchetterie !

Contrairement aux idées reçues, les cartons bruns (colis, boîte à chaussures...) ne se jettent pas dans la poubelle jaune ! Ne faites plus d'erreurs et jetez vos cartons à la déchetterie.

VOS ENCOMBRANTS
Vos encombrants sont collectés les 4 avril, 20 juin, 5 septembre et 17 octobre 2023. Inscription obligatoire au 03 85 24 30 09.

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS
Vos collectes sont maintenues sur les jours fériés 2023 à l'exception du 25 déc. et du 1er janv.

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS
Du 17 avril au 23 octobre 2023 : collecte un lundi sur deux (en fonction des zones)
Zone 1 : début de la collecte le 17 avril 2023
Zone 2 : début de la collecte le 24 avril 2023

Le Grand Charolais Communauté de Communes

MÉMO TRI 2023

PALINGES

À partir du 5 juin 2023, votre fréquence de collecte change !

VOS JOURS DE COLLECTE

Vos ordures ménagères	Vos emballages
VENDREDI Matin	À déposer en point d'apport volontaire (PAV). Retrouvez la carte interactive des PAV sur notre site internet !

BACS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS

COLONNES DE TRI SÉLECTIF

VOS ENCOMBRANTS
Vos encombrants sont collectés les 13 juin et 10 octobre 2023. Inscription obligatoire au 03 85 24 30 09.

COLLECTE DES JOURS FÉRIÉS
Vos collectes sont maintenues sur les jours fériés 2023 à l'exception du 25 déc. et du 1er janv.

Service environnement Le Grand Charolais
Tel : 09 71 16 95 92
Mail : environnement@legrandcharolais.fr

www.legrandcharolais.fr

Accès libre aux autres déchetteries du territoire. Retrouvez les horaires sur www.legrandcharolais.fr

VOTRE DÉCHETTERIE LA PLUS PROCHE

PALINGES

	Horaires
LUNDI	13h30 - 18h00
MARDI	Fermé
MERCREDI	13h30 - 18h00
JEUDI	Fermé
VENDREDI	8h30 - 12h00 / 13h30 - 18h00
SAMEDI	8h30 - 12h00
DIMANCHE	Fermé

OÙ JETER MES CARTONS BRUNS ?...
À la déchetterie !

Contrairement aux idées reçues, les cartons bruns (colis, boîte à chaussures...) ne se jettent pas dans la poubelle jaune ! Ne faites plus d'erreurs et jetez vos cartons à la déchetterie.

TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS SE TRIENT !

Bouteilles et flacons en plastique

Pots, gourdes, tubes, sachets et films en plastique, barquettes en plastique et en polystyrène...

Journal, magazines, publicités, enveloppes, courriers, cahiers...

Emballages métalliques y compris les petits

Cartonnets

Briques alimentaires

JE N'EMBOÎTE PAS LES EMBALLAGES, JE LES DÉPOSE EN VRAC ET BIEN VIDÉS.

LE TRI + FACILE !